



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT COURS PARTICULIER AVEC FORMATEUR

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

Ce programme fixe les conditions de l'apprentissage des techniques de maquillage permanent.
D'une durée globale de 7 heures sur 1 journée, elle comporte :

- Un module Pratique (1 unité)

MODULES DE FORMATION **PRATIQUE** / 1 UNITÉ AU CHOIX

UNITÉ 1 : PRATIQUE SUR MODELE : LES SOURCILS

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITÉ 2 : PRATIQUE SUR MODELE : LES LEVRES

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITÉ 3 : PRATIQUE SUR MODELE / LES YEUX

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

**En fonction des disponibilités des modèles, la répartition de ceux-ci pourra être modifiée selon le schéma suivant : 2 stagiaires pour un modèle. De plus, en cas d'absence totale de modèle, la pratique sera remplacée par de l'entraînement sur peau latex.*



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT COURS PARTICULIER AVEC FORMATEUR DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

MODULES DE FORMATION PRATIQUE / 1 UNITÉ AU CHOIX

JOUR 1 - 7H

THÉORIE ET PRATIQUE

09h30 – 10h00

Présentation de la formation

10h00 – 12h00

Pratique sur modèle* suivant l'unité choisie :

- Un modèle HAIRSTROKE® by Maud (UNITÉ 1) **ET/OU**
- Un modèle POWDER BROW® by Maud (UNITÉ 1) **ET/OU**
- Un modèle CANDY LIPS® by Maud (UNITÉ 2) **ET/OU**
- Un modèle MAGIC LIPS® by Maud (UNITÉ 2) **ET/OU**
- Un modèle POWDER LINER® (UNITÉ 3)

12h00 – 13h00

Pause déjeuner

13h00 – 17h00

Pratique du stagiaire sur deux modèles* en fonction de l'unité choisie

17h00 – 17h30

Compte-rendu : Evaluation et validation des acquis de la formation

Compte-rendu : Evaluation du stagiaire et bilan de compétences

Délivrance du certificat de fin de formation

**En fonction des disponibilités des modèles, la répartition de ceux-ci pourra être modifiée selon le schéma suivant : 2 stagiaires pour un modèle. De plus, en cas d'absence totale de modèle, la pratique sera remplacée par de l'entraînement sur peau latex.*



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT COURS PARTICULIER AVEC FORMATEUR

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS :

- Apprendre et maîtriser l'une des techniques de maquillage permanent parmi les modules suivants : Sourcils – Yeux – Lèvres
- Améliorer et développer sur mesure l'expertise du stagiaire
- Appliquer les techniques enseignées dans la pratique professionnelle quotidienne

PRE-REQUIS ET PUBLIC VISE - NIVEAU DES CONNAISSANCES PREALABLEMENT NECESSAIRES :

La formation COURS PARTICULIER – MAQUILLAGE PERMANENT est accessible à toute personne majeure pouvant justifier de l'obtention de la formation « HYGIENE & SALUBRITE » obligatoire en France depuis le Décret n°2008-149 du 19 février 2008. Il est également demandé d'avoir une connaissance et une pratique des bases du maquillage permanent au moins du niveau de la formation MAQUILLAGE PERMANENT INITIATION NIVEAU 1.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Support PDF envoyé par mail en fin de formation
- Démonstration en direct des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareils et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises par contrôle de la technique sur modèles ou en workshop

LES DIPLOMES, TITRES ET REFERENCES DE LA PERSONNE CHARGEE DE LA FORMATION SONT INDIQUES CI-DESSOUS :

Marie Jo NOUPADJA ; Mathilde TILSON – Praticiennes et Formatrices en Maquillage Permanent

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

Grille d'évaluation (contrôle type cas d'étude et questionnaire) et travaux pratiques.

SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION :

États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.